

Initiatives ministérielles

fonction de la productivité, elle est versée après les années productives.

Nous sommes devant un sérieux manque de leadership. Il nous faut rajuster nos valeurs et nous devons donner l'exemple aux jeunes et au reste de nos concitoyens.

Je voudrais m'arrêter sur certains de nos magnifiques avantages. Je voudrais revenir en arrière, lorsque j'ai dit que le président du Conseil du Trésor avait affirmé que nous avons été forcés d'agir ainsi. Il a dit que nous devons assurer l'avenir de nos familles.

Si vous voulez voir ici des gens qui se sont occupés de leur famille, regardez certains d'entre nous. Je vois là un de mes collègues qui a une jeune famille à la maison. Je le connais personnellement et je sais que s'il y a quelqu'un qui aime sa famille, c'est bien lui. Cet homme se retire du régime de pension. Le fait est que nous avons calculé les coûts. Nous savons ce que notre élection nous coûte et nous avons affirmé que nous paierions notre part comme tout autre citoyen canadien qui doit prévoir le moment où il prendra sa retraite.

Je félicite mes collègues qui ont décidé de se retirer de ce régime excessivement généreux et qui sont prêts à risquer leur réputation, leur leadership et leurs idées. Il existe une autre vision du Canada, une vision où l'on est responsable, où l'on pousse le pays vers la morale et où les élus s'engagent à veiller sur l'argent des contribuables comme s'ils étaient les gardiens d'une fiduciaire qu'ils administrent avec le même zèle que leur propre argent.

[Français]

M. André Caron (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention l'intervention de mon collègue de Richelieu. Il manifestait de la surprise devant la formulation de la motion n° 4 qui souligne que des députés qui veulent faire un choix quant à la question de la pension pourront obtenir cette pension ou faire ce choix en autant qu'ils sont citoyens canadiens.

Je suis étonné, surpris et déçu de voir une telle proposition parce que, tout comme mon collègue de Richelieu, j'y vois une attaque contre la députation que beaucoup de Québécois ont envoyée au gouvernement fédéral, c'est-à-dire la députation bloquiste. Ce que je relève dans tout cela, c'est qu'au fond, on dit que les bloquistes sont des souverainistes qui travaillent à la sécession du Québec et, finalement, on veut les punir pour cela en les privant de leur pension.

Les députés du Bloc québécois, élus en octobre 1993, savaient pertinemment que leur mandat à Ottawa ne serait pas suffisamment long pour ouvrir droit à une pension. Sauf que j'aimerais souligner deux choses concernant la motion n° 4. D'abord, je pense qu'elle est injuste pour les députés souverainistes qui travaillent au gouvernement fédéral et qui représentent la population. Les députés souverainistes du Québec ont un mandat de la population, ils sont fiers de siéger à la Chambre des communes et de faire le travail pour lequel ils se sont engagés, soit défendre les intérêts du Québec et travailler à la promotion de la souveraineté du Québec.

• (1600)

Mais je veux faire remarquer que cette motion n'attaque pas seulement les députés souverainistes du Québec, mais ce serait tout député québécois siégeant à la Chambre des communes qui, après la souveraineté du Québec, déciderait de renoncer à la citoyenneté canadienne, parce qu'on dit bien «aussi longtemps qu'ils sont citoyens canadiens».

Alors est-ce qu'on veut forcer le premier ministre, le ministre des Affaires étrangères, le ministre des Finances, le ministre du Travail, le président du Conseil privé et ministre des Affaires intergouvernementales, des députés comme celui de Sherbrooke, de Pierrefonds—Dollard, de Verdun—Saint-Paul, d'Outremont, de Gatineau—Labelle, de Notre-Dame-de-Grâce qui a siégé 30 ans en cette Chambre, est-ce qu'on veut les forcer à choisir après la souveraineté du Québec entre leur pension et leur citoyenneté?

Vous allez dire au premier ministre qui a été, si je ne m'abuse, 30 ou 33 ans député à la Chambre des communes, qui a représenté des gens du Québec au meilleur de ses possibilités: «Monsieur le premier ministre, vous allez renoncer à votre citoyenneté canadienne, à ce moment-là vous pouvez obtenir votre pension, ou si ce n'est pas le cas, à ce moment-là vous allez prendre la citoyenneté québécoise et renoncer aux droits qui sont les vôtres en vertu des lois canadiennes.»

Je trouve que c'est une motion qui est injuste pour la députation du Bloc québécois parce que ça laisse planer certains relents de punition. C'est injuste aussi pour les députés fédéralistes du Québec qui siègent à la Chambre des communes et qui se verront demander de choisir entre leur pension et leur citoyenneté.

C'est aussi faire fi de tout le discours souverainiste du Québec où on a bien dit qu'advenant la souveraineté du Québec celui-ci prendra ses responsabilités. Le Québec ne demandera pas à des personnes qui sont sur son territoire de renoncer à quoi que ce soit, de renoncer à leur citoyenneté canadienne pour pouvoir obtenir la citoyenneté québécoise. Le Québec ne demandera pas par exemple à des fonctionnaires fédéraux qui ont droit à une pension de renoncer à leur citoyenneté canadienne pour avoir droit à une pension qui serait payée par le Québec, parce que le Québec a annoncé qu'il acceptera l'héritage des responsabilités du gouvernement canadien en ce qui concerne les pensions des fonctionnaires fédéraux.

Je pense qu'une motion comme celle-là, c'est mettre d'avance un poids aux pieds des négociateurs québécois et canadiens qui verront, après l'accession du Québec à la souveraineté, à négocier une entente à l'amiable entre le Canada et le Québec.

Je pense que c'est très mauvais, c'est de mauvaise augure pour l'avenir que de songer à l'éventualité de voir à ce que le Parlement adopte des motions comme celle-là. C'est agir de façon disgracieuse, c'est agir aussi de façon à piéger les négociations qui vont survenir dans l'avenir.

Je pense qu'on va avoir besoin de tout notre sens démocratique, de tout notre sens de la justice pour voir à ce que les négociations qui surviendront après la souveraineté se fassent de la meilleure façon possible. Je pense qu'il serait inacceptable que le Parlement canadien adopte une motion comme celle-là qui viendrait d'avance piéger les débats, qui viendrait d'avance